



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/283*
S/1997/644*
21 août 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire**
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE : MESURES DE CONFIANCE
À L'ÉCHELON RÉGIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 7 août 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport de la neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale qui s'est tenue à Libreville, du 7 au 11 juillet 1997 (voir annexe), et vous demande de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, ainsi que la correspondance que le Ministre d'État des affaires étrangères et de la coopération de la République gabonaise vous adresse, en vue de la diffusion dudit rapport comme document de l'Assemblée générale au titre du point 72 b) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Charles ESSONGHÉ

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/52/150 et Corr.1.

ANNEXE

Rapport de la neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif
permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique
centrale, tenue à Libreville du 7 au 11 juillet 1997

INTRODUCTION

1. La neuvième réunion du Comité consultatif permanent de l'Organisation des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Libreville du 7 au 11 juillet 1997 au niveau ministériel.
2. Ont pris part à cette réunion les États membres suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.
3. État empêché : le Rwanda.
4. Ont également participé aux travaux en qualité d'observateurs :
 - Le représentant du Secrétaire général de l'ONU;
 - Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA);
 - Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
 - Le représentant de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).
5. Sur invitation du Gouvernement gabonais, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont été conviés à la réunion du Comité. Les représentants de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la France y ont pris part. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était empêché.
6. L'ouverture solennelle de la réunion a été ponctuée par :
 - Le discours du Président en exercice du Bureau du Comité, S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Chargé de la francophonie de la République du Congo;
 - Le message du Secrétaire général de l'ONU lu par son représentant, M. Mohamed Sahnoun, Représentant des Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OUA pour la région des Grands Lacs;
 - Le discours d'ouverture de S. E. Docteur Paulin Obame Nguema, Premier Ministre, chef du gouvernement de la République gabonaise.

A. Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Élection du bureau du Comité.
 2. Bilan de l'action du Comité.
 3. Revue de la situation géopolitique en Afrique centrale.
 4. Implication du bureau du Comité dans les processus de paix en Afrique centrale et examen du plan d'action du Comité.
 5. Échange de vues sur une meilleure coopération pour la prévention et la gestion des conflits en Afrique centrale : quel rôle pour les pays membres permanents du Conseil de sécurité?
 6. Recommandations.
 7. Examen et adoption du rapport final de la neuvième réunion du Comité.

B. Déroulement des travaux

I. ÉLECTION DU BUREAU

8. Le Comité a élu un nouveau bureau composé comme suit :
- Président : Gabon
- Premier Vice-Président : Angola
- Deuxième Vice-Président : Tchad
- Rapporteur général : Burundi

II. BILAN DE L'ACTION DU COMITÉ

9. Le Comité prend acte du bilan par S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Chargé de la francophonie de la République du Congo, en sa qualité de Président sortant.
10. Ce bilan se caractérise par une plus grande reconnaissance du rôle joué par le Comité dans la recherche des voies et moyens pour trouver des solutions aux crises et conflits en cours dans la sous-région.
11. Par ailleurs, le Comité note l'implication effective des chefs d'État et de gouvernement des pays membres aux actions du Comité, notamment leur participation en 1996 aux sommets de Yaoundé et de Brazzaville.
12. Le Comité rappelle que lors du sommet de Yaoundé, qui s'est tenu en marge du 32e Sommet de l'OUA, huit chefs d'État et de gouvernement ont procédé à la

signature solennelle du Pacte de non-agression. À ce jour, neuf États membres du Comité ont déjà signé ce pacte.

13. Le Comité note la volonté réaffirmée par l'Angola de signer ledit pacte dans les meilleurs délais. Par ailleurs, il lance un appel au Rwanda pour qu'il en fasse autant et invite les États membres l'ayant déjà signé à procéder à sa ratification en vue de son entrée en vigueur.

14. En outre, le Président sortant a souligné la contribution du Comité dans la recherche de solutions à la crise de l'ex-Zaïre, et s'est réjoui de l'organisation d'un séminaire de formation des formateurs aux opérations de paix.

15. Le bureau sortant a aussi procédé à la préparation de la conférence sous-régionale sur le thème "Institutions démocratiques et paix en Afrique centrale", dont la tenue devrait intervenir avant la fin de l'année 1997.

16. Enfin, le bureau a pris note de l'étude, préparée à sa demande par le secrétariat du Comité sur la mise en place du mécanisme d'alerte rapide dont le siège est prévu à Libreville. Ce projet a été soumis au PNUD pour solliciter sa contribution au financement du mécanisme.

17. Le Comité adresse ses félicitations au Président sortant pour les efforts accomplis dans l'exercice de son mandat.

III. REVUE DE LA SITUATION GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

18. Introduisant ce point, le nouveau Président du bureau, S. E. M. Casimir Oye Mba, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République gabonaise, a noté avec préoccupation la dégradation de la situation de paix et de la stabilité dans un grand nombre de pays membres du Comité. Il a souligné le caractère indivisible de la paix et de la sécurité sous-régionales. Il a, à cet égard, insisté sur le fait qu'aucun pays de l'Afrique centrale ne connaîtra une paix durable tant que persisteront des foyers de tension dans d'autres pays de la sous-région.

République démocratique du Congo

19. Le Comité salue le retour au calme après le changement intervenu en République démocratique du Congo et prend note avec satisfaction de la détermination des Nations Unies à travailler étroitement avec les nouvelles autorités de ce pays d'Afrique centrale afin d'en assurer la reconstruction, la stabilité et le progrès dans le respect des principes démocratiques et de l'état de droit.

Burundi

20. Le Comité se félicite de l'amélioration de la situation générale au Burundi, et encourage le Gouvernement burundais à poursuivre le dialogue avec toutes les parties en conflit en vue de la reprise du processus démocratique et de créer toutes les conditions pour une véritable réconciliation nationale.

21. Préoccupé par les conséquences désastreuses de l'embargo imposé au Burundi sur les couches sociales les plus vulnérables de la société burundaise, le Comité lance à nouveau un appel aux États parties aux Accords d'Arusha en vue de la levée totale de cet embargo.

22. Notant les importants efforts faits par les États pour accueillir des réfugiés sur leur territoire, le Comité souligne la nécessité pour les pays d'accueil de veiller à ce que les conventions internationales relatives au statut des réfugiés soient pleinement respectées. Le Comité exhorte par ailleurs les pays d'origine des réfugiés de créer les conditions visant à faciliter le retour des réfugiés dans leur pays respectif dans la dignité et la sécurité.

République du Congo

23. Le Comité exprime sa profonde préoccupation face à la crise politico-militaire qui secoue la République du Congo et qui occasionne de nombreuses pertes de vies humaines innocentes.

24. Il exhorte les parties en conflit à tout mettre en oeuvre pour que cessent les hostilités, en faisant prévaloir des solutions juridique et politique, fondées sur les dispositions constitutionnelles.

25. Le Comité lance également un appel à la communauté internationale, et particulièrement au Conseil de sécurité de l'ONU, pour le déploiement rapide de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Congo afin d'aider à la poursuite du processus démocratique dans ce pays.

Angola

26. Le Comité se félicite de l'évolution positive de la situation en Angola qui a été marquée par la mise en place, le 11 avril 1997, d'un gouvernement d'union nationale comprenant des représentants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et par le retour à l'Assemblée nationale des députés de l'UNITA.

27. Le Comité appuie ce processus qui ouvre la voie à l'application totale du Protocole de Lusaka et invite toutes les parties à oeuvrer de bonne foi à l'instauration d'une paix durable en vue de la réconciliation nationale. À cet égard, il soutient les efforts du Gouvernement angolais afin de prévenir toutes actions susceptibles de mettre en danger l'application intégrale du Protocole de Lusaka.

Tchad

28. Le Comité note avec satisfaction le retour de la paix au Tchad ainsi que la consolidation du processus démocratique dans ce pays.

29. Il se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement tchadien dans sa lutte contre le trafic illicite des armes.

30. En outre, le Comité loue les efforts entrepris ayant abouti à la réduction des effectifs de l'armée et lance un vibrant appel à la communauté internationale pour soutenir le Gouvernement tchadien dans la phase de réinsertion sociale des soldats démobilisés.

Cameroun

31. S'agissant du Cameroun, le Comité exprime sa préoccupation face à la persistance de la tension et des incidents militaires dans la zone litigieuse de Bakassi. Il invite la Cour internationale de Justice à accélérer la procédure juridictionnelle en cours en vue du règlement définitif de ce différend.

32. Le Comité note par ailleurs le bon déroulement des dernières consultations électorales au Cameroun.

Sao Tome-et-Principe

33. Le Comité note avec satisfaction les efforts substantiels entrepris en 1997 par le Gouvernement de Sao Tome-et-Principe en vue de la consolidation du processus démocratique dans ce pays.

République centrafricaine

34. En République centrafricaine, le Comité se réjouit de l'amélioration de la situation politique et de sécurité dans ce pays et se félicite, à cet égard, du rôle déterminant joué sur le terrain par le Comité international de suivi pour faciliter l'action de la MISAB (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui). Le Comité salue les efforts du général Amadou Toumani Touré, ayant abouti à la signature d'un cessez-le-feu le 2 juillet 1997 et à l'adoption d'un calendrier de réintégration des militaires en rébellion avec leurs armes dans leurs casernes respectives.

35. Le Comité est d'avis que ce retour des militaires dans leurs unités respectives représente une avancée importante qui doit marquer la fin de la mutinerie dans ce pays.

Guinée équatoriale

36. Le Comité se félicite des efforts entrepris en Guinée équatoriale pour consolider le processus démocratique dans ce pays. Il prend note à cet effet de la signature d'un pacte national entre le Gouvernement et tous les partis politiques et d'un document d'évaluation dudit pacte.

IV. IMPLICATION DU BUREAU DU COMITÉ DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE CENTRALE ET EXAMEN DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ

37. La situation fort préoccupante dans laquelle se trouve actuellement la sous-région et la nécessité de mettre en oeuvre des mesures efficaces de prévention des crises et conflits vont, conformément aux recommandations antérieures du Comité, amener le bureau du Comité à s'impliquer davantage dans les processus de médiation présents et futurs.

38. Le Comité invite ainsi son Président à offrir ses bons offices et à jouer pleinement un rôle de médiation dans les situations de crises et conflits dans la sous-région.

39. Le Comité s'accorde à mener ses activités autour du programme d'action ci-après :

A. Au plan politique et diplomatique

40. Tenant compte de la gravité de la situation en République du Congo et de l'impérieuse nécessité de mettre fin à la violence qui déchire ce pays, le Comité soutient pleinement l'appel lancé au Conseil de sécurité par Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise et Président du Comité international de médiation, pour le déploiement d'une force d'interposition dans ce pays. À cet égard, le Comité encourage vivement les États membres à participer à une telle force.

41. Le Comité donne mandat à son Président de rencontrer en marge de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et avec les autres membres du bureau, le Secrétaire général de l'ONU, en vue de solliciter son appui continu aux efforts du Comité. À cette occasion, le bureau exprimera le voeu du Comité de ramener à deux le nombre de réunions ministérielles annuelles du Comité comme c'était le cas initialement.

42. Le Comité donne mandat à son bureau, lors de son séjour à New York, de poursuivre les consultations avec les membres du Conseil de sécurité, afin de renforcer la coopération des pays d'Afrique centrale avec cet organe dans la recherche des voies et moyens de consolider la paix sous-régionale.

43. Le Comité donne mandat au bureau d'entrer en contact avec le Secrétariat général de l'ONU, le PNUD, l'Union européenne et avec les autres partenaires de la sous-région afin d'assurer l'établissement effectif du mécanisme d'alerte rapide, de préférence avant la fin de l'année 1997.

44. Comme proposé par le Président du bureau sortant, le Comité recommande, d'ici la fin de l'année, la tenue de la Conférence sur la problématique : "Institutions démocratiques et paix en Afrique centrale". Le Comité salue le voeu exprimé par la Guinée équatoriale d'abriter cette conférence. Le Comité demande au Président du bureau d'entrer en contact avec le gouvernement de ce pays afin de confirmer les date, lieu et modalités de la tenue de cette importante conférence.

45. Compte tenu de l'importance du Pacte de non-agression, le Comité donne mandat au Président de se rapprocher des autorités angolaises et rwandaises, afin de recueillir leurs signatures.

46. Le Comité prend note du message adressé par le Secrétaire général de l'OUA à la neuvième réunion ministérielle. Il se félicite de la disponibilité de cette organisation panafricaine d'oeuvrer de concert et en coopération avec les institutions sous-régionales dans la recherche de la paix et demande à son président d'entrer en contact avec le Secrétaire général de l'OUA afin d'établir une coopération concrète avec le Comité.

47. Le Comité sollicite l'assistance de l'OUA pour la mise en oeuvre de son plan d'action dans la mesure de ses moyens.

B. Au plan de la défense et de la sécurité

48. Comme cela avait été demandé par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Comité, le Comité invite à nouveau les ministres de la défense et de l'intérieur de ses pays membres à se rencontrer en décembre 1997, au plus tard, pour élaborer un programme concret de lutte contre la circulation illicite des armes et des drogues dans la sous-région. Les États membres sont invités à faire parvenir au Président du Bureau, avant fin septembre 1997, leurs suggestions pour lui permettre d'apprêter un projet de programme qui sera examiné lors de cette réunion.

49. Le Comité donne mandat à son président de solliciter l'assistance et la coopération du Secrétaire général des Nations Unies, du PNUD, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, et de toute autre organisation afin d'aider les pays intéressés de la sous-région à mettre en place des programmes de démobilisation, de réformation et de réinsertion dans la vie civile des milices et des ex-combattants.

50. En s'appuyant sur l'expérience acquise lors du séminaire de formation aux opérations de paix organisé par le Comité à Yaoundé en septembre 1996, le Comité invite les ministres de la défense à définir les modalités de renforcement des capacités de la sous-région en matière de maintien de la paix. À cet égard, le Comité donne mandat à son président de solliciter l'appui du Secrétaire général de l'ONU afin d'organiser d'autres séminaires de formation des personnels de la sous-région dans les opérations de paix.

51. Le Comité réitère ainsi l'importance d'accélérer la création au sein des forces armées des pays membres des unités de maintien de la paix.

52. Pour mieux préparer concrètement les pays de la sous-région à participer effectivement aux futures opérations de maintien de la paix, le Comité souligne l'importance d'organiser des exercices militaires conjoints de simulation d'opérations types de maintien de la paix. À cet effet, le Comité invite son président à faire des propositions avant la fin octobre 1997 sur les modalités de l'organisation desdits exercices en mars 1998.

53. Le Comité donne mandat à son président de faire appel à l'assistance du Secrétaire général des Nations Unies, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Union européenne, à l'ACCT et au reste de la communauté internationale pour aider à l'organisation des séminaires de sensibilisation à l'intention des forces armées et des forces de sécurité sur le respect de l'État de droit et le rôle de l'armée dans un contexte démocratique.

54. Estimant que l'organisation de manifestations sportives entre les armées des États de la sous-région est de nature à améliorer la fraternité d'armes et à promouvoir la confiance mutuelle entre États, le Comité prie le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) et l'Organisation du sport militaire en

Afrique (OSMA) à examiner la possibilité de relancer l'organisation des compétitions sportives militaires en Afrique centrale.

V. ÉCHANGE DE VUES SUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE : QUEL RÔLE POUR LES PAYS MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ?

55. Les représentants de la Chine, de la France, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont, sur invitation du Gouvernement gabonais, pris part aux travaux du Comité. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était empêché.

56. Lors de l'échange de vues, les membres permanents ont unanimement reconnu l'importance des travaux du Comité et confirmé l'engagement pris à Denver lors du sommet du G-8 en vue d'aider les pays africains et notamment d'Afrique centrale, à renforcer leurs capacités dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits. Ils ont reconnu l'importance cruciale de mettre en place des structures et initiatives visant à éviter l'éclatement des conflits armés.

57. Dans ce contexte, le représentant de la France a informé le Comité sur l'initiative conjointe que son pays, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni mènent en vue de renforcer les capacités africaines dans le maintien de la paix.

58. Le représentant des États-Unis d'Amérique a, à son tour, informé le Comité sur les programmes que son pays mène seul ou en collaboration avec ses partenaires, pour contribuer au renforcement des capacités africaines dans les activités de prévention, de règlement de conflits et de maintien de la paix. Il a énuméré un certain nombre de conditions préalables au déploiement par le Conseil de sécurité d'une opération de paix. Il a, entre autres, insisté sur la nécessité d'un cessez-le-feu effectif avant qu'une décision soit prise pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix.

59. Le représentant de la Chine, tout en regrettant la persistance des conflits en Afrique qui occasionnent des pertes en vies humaines et provoquent d'importants dégâts matériels, a réaffirmé le soutien de son pays pour les efforts menés par les pays d'Afrique centrale en vue du règlement pacifique de leurs différends. Il a enfin souligné que son pays examinera avec la plus grande attention le plan d'action adopté par le Comité lors de la présente réunion.

60. Le représentant de la Fédération de Russie a relevé la nécessité de promouvoir les activités de maintien de la paix et de créer un système plus sûr de détection et de prévention de crises.

61. Le représentant du PNUD a indiqué que son organisme soutient l'initiative de créer un Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale. Il a, à cet effet, informé le Comité que le Bureau régional pour l'Afrique ainsi que le Département d'intervention rapide au siège du PNUD procèdent à l'examen du projet de financement du mécanisme qui leur a été soumis par le secrétariat du Comité à la demande du Bureau.

62. Le Comité, tout en reconnaissant la responsabilité première de ses membres dans le maintien de la paix dans leurs pays, sollicite l'assistance des membres du Conseil de sécurité pour la mise en oeuvre de son plan d'action pour la paix et la stabilité en Afrique centrale.

Recommandations

63. Le Comité, ayant souligné le rôle déterminant joué par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui dans le règlement de la crise centrafricaine, demande à son président de saisir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies aux fins de solliciter leur assistance à la Mission et lui permettre la pleine application des Accords de paix de Bangui.

64. En vue de renforcer les activités du Comité et de lui permettre de mieux répondre au besoin de la sous-région de promouvoir les initiatives visant à prévenir et à aider au règlement des conflits en Afrique centrale, le Comité demande à son président d'exprimer au Secrétaire général de l'ONU son ferme désir de voir rétablir les deux réunions annuelles du Comité au niveau ministériel.

65. Tout en remerciant les pays qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies établi par le Secrétaire général pour financer la mise en oeuvre du programme d'activités du Comité, le Comité lance à nouveau un appel à tous les États et à la communauté internationale pour continuer à contribuer généreusement audit Fonds.
